

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Gard

DELIBERATION N° 009/2025

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

Séance du lundi 14 avril 2025

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le 17/04/2025

ID : 030-213001738-20250414-009_2025-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard BANQUET, Maire de MONS.

Nombre de conseillers :

En exercice	19	Présents	15	Votants	19
Absents	4	Exclus	0		

Date Convocation : mercredi 2 avril 2025

Présents : Gérard BANQUET, Alice VILLEMAGNE, Bernard DANIEL, Chrystelle LEYRIS, Virginie BOYER, Céline DURAND, Daniel SAUVAGE, Christel FIETKAU, Patrick LECOMTE, José PASQUALETTI, Karine COMBE (arrivée à 19H15), Nathalie LEFEVRE, Yvelise ROPTIN, Jean-Louis REYNAUD, Vanessa AIRAL.

Pouvoirs : Michel GORDOT à Céline DURAND, Mickaël DUREZ à Bernard DANIEL, Yann RICHE à Nathalie LEFEVRE, Anthony FERNANDEZ à Vanessa AIRAL.

Absents excusés : Michel GORDOT, Mickaël DUREZ, Yann RICHE, Anthony FERNANDEZ

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Céline DURAND est désignée secrétaire de séance.

Objet : Approbation du compte financier unique CFU de l'exercice 2024

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission des Finances du mercredi 26 février 2025 ;

Vu le rapport détaillé de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Mons ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Mons ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Considérant les éléments susvisés ;

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2024 du budget principal, et des budgets annexes s'il y a lieu, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De désigner Madame Virginie BOYER, 5^{ème} Adjointe, en tant que Présidente de séance.

Les comptes ci-dessous arrêtés comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Recettes	1 533 747,78
Dépenses	1 294 514,08
Excédent	+ 239 233,70
Excédent antérieur reporté	+ 49 891,94
Excédent global 2024	+ 289 125,64

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Recettes	955 103,55
Dépenses	741 322,82
Excédent	213 780,73
Déficit antérieur reporté	- 326 764,79
Déficit global 2024	- 112 984,06

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget principal de la commune de Mons ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Mons,
 Le 14 avril 2025

Pour extrait certifié conforme,

Virginie BOYER Céline DURAND
 Présidente de séance Secrétaire de séance



deux